



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 2052, 23<sup>e</sup> avenue (lot 2 814 346) a été déposée le 29 janvier 2024.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, au Service juridique et du greffe, dont les bureaux sont temporairement situés à la Maison Omer-Juneau sise au 289, route 138, Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2C6 ou par courriel à [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 5 avril 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)